



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVE 2017

Nos propositions

TABLE DES MATIÈRES

Mettre fin à la société toxique	3
Améliorer la qualité de l'air	3
Créer un affichage environnemental faisant apparaître la présence des produits toxiques dans les produits alimentaires et les objets domestiques.....	5
Diviser par deux l'usage des pesticides d'ici à 2025	6
Protéger les sols	8
Pour un élevage plus respectueux de l'environnement, du bien-être animal, du climat et qui rémunère justement les agriculteurs	9
Réussir la transition énergétique grâce à la rénovation performante des bâtiments	10
Encourager les activités visant à prolonger la durée de vie des produits (écoconception, réparation...)	11
Restaurer le bon état écologique des cours d'eau.....	12
Préserver le patrimoine naturel et arrêter le gaspillage du territoire	13

METTRE FIN À LA SOCIÉTÉ TOXIQUE

Au cours de ces dernières décennies, nous avons pu observer une croissance fulgurante des risques sanitaires liés à l'environnement, les plus récurrents étant : les cancers, les allergies et maladies respiratoires, des perturbations du système de reproduction, des troubles neurologiques... À la lumière de ce constat, il est impossible de nier que notre qualité de vie dépend directement de la qualité de notre environnement.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR



VIVRE DANS UN MONDE VIVABLE

Contexte

Nous sommes régulièrement confrontés à des pics de pollution de l'air inquiétants et médiatisés. Pourtant, c'est la pollution chronique et l'exposition à un air de qualité même moyen, en continu, qui a l'impact le plus dévastateur sur la santé. L'air extérieur a été classé comme cancérigène certain par l'OMS, tout comme les émissions de moteurs diesel. Chaque année en France, **52 000 décès prématurés sont liés à la pollution de l'air, soit 145 personnes par jour**, d'après l'Agence Européenne de l'Environnement. Pour couvrir le coût sanitaire, économique et financier

de la pollution de l'air, les Français doivent s'acquitter d'une **facture annuelle de plus de 100 milliards d'euros**. Cette pollution a de nombreuses causes. En France, **le secteur des transports est responsable de 18 % des particules fines et 60 % des émissions de NOx**. Certes, la voiture individuelle ne pourra pas disparaître partout, dès demain mais nous devons dès aujourd'hui développer des alternatives et accompagner la transition.

En pratique

Transports :

- Assurer la convergence de la fiscalité entre l'essence et le gazole en **supprimant les avantages fiscaux accordés au gazole** (voitures et poids lourds) et maintenir une fiscalité attractive en faveur du gaz naturel pour véhicules (GNV) afin d'inciter les investissements.
- Introduire un **critère « qualité de l'air » dans le bonus-malus automobile**
- Interdire l'approche des côtes et ports aux navires de croisières et de transport de marchandises utilisant des fiouls lourds

Industrie :

- Renforcer le **contrôle des émissions atmosphériques des usines** et autre installations classées pour la protection de l'environnement et abaisser progressivement les seuils de rejet.



VIVRE DANS UN MONDE VIVABLE

CRÉER UN AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL FAISANT APPARAÎTRE LA PRÉSENCE DES PRODUITS TOXIQUES DANS LES PRODUITS ALIMENTAIRES ET LES OBJETS DOMESTIQUES



VIVRE DANS UN MONDE VIVABLE



Contexte :

Certains produits ou objets (détergents, matières plastiques, cosmétiques, textiles, peintures, aliments...), contiennent des **perturbateurs endocriniens**. Ces produits peuvent interférer avec la régulation hormonale des êtres vivants et affecter entre-autres la reproduction, la croissance, le développement ou le comportement. Par ailleurs, le développement des **nanotechnologies** suscite de plus en plus d'inquiétudes au sein de la société française mais aussi auprès des citoyens européens. Celles-ci ont envahi le marché et notamment les produits de consommation courante, sans que la preuve de leur innocuité ne soit faite. La prise de conscience de leur dangerosité prend de l'ampleur, comme l'illustre le récent rapport de l'agence sanitaire mettant en garde sur la nécessité de prendre des décisions rapides de gestion. Il est temps d'agir, afin de prévenir les risques et limiter l'exposition, en particulier celle des populations sensibles, que sont les femmes enceintes et les nourrissons et jeunes enfants.

En pratique :

- rendre obligatoire l'**affichage** sur les produits alimentaires et du quotidien (hygiène, couches...) de la présence de produits dangereux pour la santé tels que les perturbateurs endocriniens avérés et les nanoparticules
- **Interdire** l'usage de perturbateurs endocriniens dans les produits pour les populations sensibles

DIVISER PAR DEUX L'USAGE DES PESTICIDES D'ICI À 2025



VIVRE DANS UN MONDE VIVABLE



Contexte

La consommation de pesticides augmente en France alors qu'ils nuisent à l'environnement et à notre santé. [L'expertise collective de l'Inserm](#) met en évidence une association entre les expositions aux pesticides et certaines pathologies chroniques, notamment certains cancers, certaines maladies neurologiques (maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer, troubles cognitifs...) et certains troubles de la reproduction et du développement. Leur nocivité est par ailleurs aujourd'hui avérée sur les abeilles, les oiseaux, les insectes... Il devient donc impératif de réduire l'exposition des agriculteurs mais aussi des citoyens à ces produits. En se passant de pesticides de synthèse, l'agriculture biologique a apporté la preuve qu'une autre agriculture est possible, avec un impact positif sur l'emploi rural. La **demande en bio des consommateurs est croissante** mais, malgré les efforts entrepris, la France continue à importer une part importante des produits biologiques qu'elle consomme.

En pratique

- **Interdire dès à présent les molécules les plus dangereuses** pour la santé humaine (forte présomption d'effet cancérigène, mutagène, reprotoxique) et/ou dont les risques sont mal évalués (perturbateurs endocriniens, neurotoxiques), et les plus dangereuses vis à vis de la biodiversité, en particulier des pollinisateurs (néonicotinoïdes).



- Renforcer les **aides à l'agriculture biologique**, notamment dans le cadre de la nouvelle PAC. FNE demande également **de renforcer le soutien à l'animation, la formation, la structuration de filières** en agriculture biologique pour organiser les débouchés de la filière
- **Atteindre effectivement une réduction de 50% des pesticides d'ici 2025** : former les agriculteurs, s'appuyer sur l'expérience des fermes qui ont réduit significativement l'usage des pesticides pour promouvoir les systèmes alternatifs, rendre le conseil indépendant de la vente des produits, mettre en place des distances minimum d'épandage par rapport aux riverains, interdire les pesticides dans les aires d'alimentation de captages d'eau potable, mettre en place les certificats d'économie de pesticides (CEPP) pour les distributeurs...

PROTÉGER LES SOLS

Contexte

Les sols nous sont indispensables et nous rendent un nombre de services considérables. Ils filtrent l'eau jusqu'à la rendre potable, ils sont nécessaires à notre alimentation (en poids, 95 % de notre alimentation dépend directement ou indirectement des sols). Ils nous habillent (les fibres naturelles en sont issues), ils sont un réservoir de biodiversité (un sol contient plusieurs milliers d'espèces animales et plusieurs dizaines à plusieurs centaines de milliers d'espèces bactériennes et de champignons, 25 % de la biodiversité totale est dans les sols). Ils remplissent nos trousseaux à pharmacie (70 % des antibiotiques que nous utilisons sont ainsi issus de champignons et bactéries découvertes dans le sol), nous protègent des aléas climatiques (en période de pluie, le sol recouvert de végétation absorbe l'eau, ce qui ralentit son écoulement et atténue la violence des inondations. En période de sécheresse, un sol sain et bien aéré a pu stocker cette l'eau et permet alors de mieux supporter les périodes arides). Et enfin, ils stockent le carbone... Et pourtant, ce milieu n'est toujours pas protégé !

En pratique

- S'engager à présenter au Parlement **une loi pour répondre spécifiquement aux principaux risques qui menacent les sols**, à savoir l'érosion, l'imperméabilisation, l'appauvrissement en matières organiques, la perte de biodiversité et la contamination, préserver nos espaces agricoles, forestiers et naturels...
- Intégrer un **critère « biodiversité des sol » dans l'étude d'impact** précédant l'ouverture d'un site industriel ainsi que dans le cahier des charges imposé à l'exploitant en ce qui concerne la réhabilitation d'un ancien site industriel.
- Ne **pas urbaniser** les sols les plus riches en biodiversité.



Sauvez la terre... littéralement !
Signez L'appel du sol sur
www.lappeldusol.fr

Illustration : Marion Jouffroy

POUR UN ÉLEVAGE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, DU CLIMAT ET QUI RÉMUNÈRE JUSTEMENT LES AGRICULTEURS

Contexte

L'élevage est un sujet très sensible, en raison de la crise économique liée à l'agrandissement et à la concentration des élevages, la surproduction, les impacts environnementaux et la détresse des animaux dans des systèmes incompatibles avec leurs besoins. Nombreux sont les emplois et les fermes qui disparaissent. Des aides publiques très élevées sont englouties par l'élevage, sans condition environnementale ou de bien-être animal crédible. Dans ces conditions, l'élevage ne peut pas améliorer ses pratiques et ne peut pas s'insérer dans un système alimentaire durable.

Par ailleurs, il est désormais avéré que la consommation de produits animaux (viande, lait, œufs) est trop élevée dans les pays occidentaux.

Par ailleurs, en dépit d'un rejet par une très grande majorité de consommateurs, les OGM se sont introduits dans la chaîne alimentaire par le biais de l'alimentation du bétail pour les produits animaux destinés à notre consommation, comme la viande, les œufs, le lait. En effet, **la France importe chaque année 4 millions de tonnes de soja pour l'alimentation des porcs, volailles, bovins, ovins et caprins**. La plus grande partie du soja servant à nourrir les animaux d'élevage importé est génétiquement modifiée. Les produits issus d'animaux nourris aux OGM ne portent aucune mention relative aux OGM. 93 % des Français trouvent anormal que les producteurs qui donnent de la nourriture contenant des OGM à leurs animaux n'aient aucune obligation de le mentionner sur leurs productions (viandes, lait, oeufs...)¹.

En pratique

- **Etiquetage transparent sur les conditions d'élevage** : élevé en plein air/en batterie, nourri à l'herbe/nourri avec OGM, part du prix du produit qui revient à l'agriculteur...
- **1 repas végétarien par semaine dans la restauration scolaire**

1 <https://www.fne.asso.fr/communiqués/sondage-exclusif-france-nature-environnement-csa-pesticides-ogm-%C3%A9levage-en-batterie-les>

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE GRÂCE À LA RÉNOVATION PERFORMANTE DES BÂTIMENTS

Contexte

Le secteur du bâtiment représentait 44% de la consommation énergétique française en 2012. C'est le secteur le plus consommateur d'énergie. Plus de la moitié des résidences principales sont classées étiquette énergie D ou E. Ce secteur constitue un gisement majeur de réduction des consommations. Les bâtiments sont responsables d'1/4 des émissions annuelles de gaz à effet de serre.

La rénovation des bâtiments (résidentiels et tertiaires) est un impératif social et la condition sine qua non de la réussite de la transition énergétique. Elle doit être ambitieuse en visant le niveau BBC, globale et réalisée en une seule fois autant que possible. Les bâtiments les plus énergivores, souvent occupés par des ménages en situation de précarité énergétique, doivent être rénovés en priorité. 5 à 10 millions de nos concitoyens sont en effet confrontés à la précarité énergétique.

La rénovation énergétique des bâtiments améliore le confort, réduit les factures, augmente la valeur patrimoniale des biens immobiliers, et aide les ménages précaires. Elle permet également de limiter le risque de rupture d'approvisionnement électrique en période de pointe. Pour atteindre la rénovation de l'ensemble du parc résidentiel au niveau BBC en 2050, il faudra rénover 750 000 logements par an. Seulement 250 000 rénovations effectives ont été constatées en 2015.

En pratique

-Repenser le système d'aides à la rénovation. La répartition actuelle des aides financières est complexe et inefficace à la fois pour la transition énergétique et pour les finances publiques. Les modalités d'instruction et d'obtention sont diverses et ne sont ni conditionnées ni même graduées en fonction du niveau de performance à atteindre pour le bâtiment concerné par les travaux. Avec la même dépense d'argent public globale, répartie autrement, en soutenant plus fortement les rénovations les plus ambitieuses, les ménages feraient leur compte et seraient incités à rénover en profondeur. Il est indispensable de mener une réforme profonde des aides à la rénovation pour les ménages, de manière à les simplifier et les faire converger. Il faut aussi revenir à la logique du bouquet de travaux pour l'obtention du CITE2 et lier les aides à la performance énergétique.

-Création d'une agence de financement de la transition énergétique. Elle sera le véhicule de convergence des aides à la rénovation énergétique, proportionnelles à la performance atteinte (avec contrôle ex-post et mise en responsabilité des acteurs). Les fonds de cette agence seront abondés en première approche par des actifs apportés par la Banque publique d'investissement, de la Caisse des dépôts et consignations et des revenus issus de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre.

-Renforcer les contrôles et la formation nécessaires à l'obtention de la qualification « Reconnu Garant de l'Environnement », portant sur la personne et non sur l'entreprise

-Instaurer une obligation de résultat concernant les travaux de rénovation réalisés, opposable si les objectifs ne sont pas atteints

ENCOURAGER LES ACTIVITÉS VISANT À PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS (ÉCOCONCEPTION, RÉPARATION...)

Contexte

En 2015, 710 millions d'équipements électriques et électroniques ont été mis en vente sur le marché français, soit l'équivalent de 10 appareils par habitant. La masse de ces équipements représente à elle seule 166 fois le poids de la tour Eiffel ! Une grande partie de ces biens est souvent utilisée pendant un temps très limité et finit à la poubelle pour être incinérée, enfouie ou au mieux recyclée. À l'heure où nos ressources s'épuisent et où les déchets s'accumulent, il est important d'allonger la durée de vie des produits, dans une logique d'économie circulaire.

L'obsolescence programmée et les incitations publicitaires poussent à la consommation de ressources et à la production de quantités toujours plus importantes de déchets. Par ailleurs, cette consommation pèse sur le pouvoir d'achat des consommateurs qui doivent racheter des biens à une fréquence élevée. Il est donc nécessaire d'encourager l'émergence d'une société qui produit et consomme autrement et mieux.

Il est primordial de **soutenir l'avènement d'une économie de la prévention des déchets** – au même titre qu'a été et est soutenue l'économie du recyclage. La notion de prévention regroupe un ensemble de filières et d'acteurs qui s'attachent à organiser des activités de réparation, de réemploi, de rénovation avant la production de nouveaux biens.

Le développement d'activités d'entretien, de réparation, de réemploi, et de rénovation, **contribuera à l'économie française sur son territoire**, permettra la **création d'emplois locaux de qualité** et stimulera l'innovation.

En pratique

-**Créer une taxe sur les produits fortement générateurs de déchets** qui permettrait de décourager la mise sur le marché et l'usage de produits non éco-conçus et d'encourager les fabricants qui font des efforts. L'objectif de la taxe serait de donner un signal prix au consommateur afin de soutenir les évolutions des modes de production et de consommation. En contrepartie, il faudra **diminuer la TVA sur les activités et services favorisant l'allongement de la durée de vie des produits** comme les activités d'entretien, de réparation et de rénovation.

-créer un **fonds de prévention des déchets** pour identifier et soutenir les activités de prévention devant être développées.

- Pour mettre fin à l'obsolescence programmée, étendre l'obligation pour le fabricant ou l'importateur **d'informer le vendeur professionnel sur la période de disponibilité des pièces détachées** à l'indication de non-disponibilité de ces pièces le cas échéant. Le vendeur aura à s'assurer que ces informations sont disponibles pour le consommateur par un affichage visible en rayon, dans la notice ou sur l'emballage du produit.

RESTAURER LE BON ETAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Contexte

Les différentes pollutions (pesticides, engrais, produits chimiques), et les prélèvements intensifs dégradent la qualité des eaux en milieu naturel, en surface comme sous terre. Les barrages bloquent poissons et sédiments. Les indicateurs principaux pour évaluer l'état écologique de l'eau - sa qualité (pureté), sa disponibilité (quantité) et sa libre circulation (continuité écologique) - sont au rouge. Les cours d'eau (ruisseaux, rivières, fleuves) comme les lacs, les étangs et les zones humides (marais, tourbières, prairies humides...) sont menacés par des aménagements inadaptés, par la pression de l'urbanisation. Ils sont sur-sollicités, principalement par l'agriculture et l'industrie. La multiplication des périodes de sécheresse ou, au contraire, des inondations, témoigne à la fois des impacts des activités humaines et des changements climatiques. **Le cycle de l'eau est déséquilibré.**

En pratique

- pour pouvoir se baigner dans une rivière propre et vivante et pour une eau de bonne qualité pour les citoyens : atteindre en 2027 une eau de bonne qualité pour tous les cours d'eau en appliquant les objectifs fixés dans les documents de planification de la gestion de l'eau en France et en Europe.
- faire payer à tous les utilisateurs de l'eau (usage domestique, agricole, industriel ...) un prix calculé en fonction de leur consommation.
- **déclarer un moratoire sur les destructions de zones humides.** Les zones humides rendent des services écosystémiques irremplaçables et gratuits. Telles des éponges, elles reçoivent l'eau, la stockent et la restituent au milieu en cas de besoin, elles jouent un rôle essentiel en cas d'événements météorologiques exceptionnels (inondations ou sécheresse). Au cours du XX^e siècle, près de 67 % de zones humides ont été détruites (50 % entre 1960 et 1990). En cause : l'intensification de l'agriculture, l'urbanisation, les pollutions.

**PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET ARRÊTER LE GASPILLAGE DU
TERRITOIRE**



VIVRE DANS UN MONDE VIVABLE



Contexte

La France, dans ses territoires métropolitains et ultramarins, est riche d'une nature diversifiée mais fragile et de ses paysages et terroirs variés mais qui s'uniformisent. Ces patrimoines naturels, paysager et culturel sont soumis à des pressions de plus en plus forte du fait de la croissance exponentielle des activités humaines inscrite dans un modèle de développement non durable. Ces pressions engendrent une régression brutale et parfois irrémédiable de la biodiversité, ainsi qu'un gaspillage de l'espace.

La réduction et l'arrêt de ces pressions appellent concomitamment à une réorientation des principales politiques sectorielles (économie, agriculture, forêt, pêche, industrie, urbanisation, tourisme) et au renforcement des politiques patrimoniales. Il s'agit de maintenir et de restaurer la fonctionnalité des écosystèmes, pour offrir à tous les citoyens l'accès à une nature de qualité et de proximité. Il s'agit de repenser nos façons d'aménagement, de se déplacer et de travailler pour arrêter l'artificialisation à outrance de nos territoires.

Par ailleurs, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité, l'effort d'éducation et de sensibilisation à la nature doit être poursuivi, auprès de tous les publics, et notamment dès le plus jeune âge. Le contact réel avec la nature, fondé sur des expériences vécues concrètes et non sur de la théorie, est fondamental pour acquérir une relation plus responsable, affective et respectueuse vis-à-vis de la nature et de notre environnement.



En pratique

- Mettre en œuvre un véritable réseau écologique fonctionnel couvrant au moins 15% du territoire et incluant un réseau Natura 2000 ambitieux ;
- Favoriser la présence et la réinstallation d'espèces symboles de "nature sauvage" comme l'ours, le loup, le grand tétras, le saumon...
- Faciliter et développer les sorties scolaires et les classes vertes de proximité.